



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Conseil d'Etat

«100 MILLIONS POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET L'EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUE»

Le Gouvernement salue l'analyse de la Cour des comptes sur le programme cantonal lié à l'efficacité énergétique

Le Conseil d'Etat salue l'ambitieux travail d'analyse fourni par la Cour des comptes dans son rapport portant sur l'un des volets du programme « 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ». L'analyse effectuée met en lumière, notamment, l'augmentation du nombre de bâtiments assainis et l'efficience des mesures de subventionnement mises en place. Le rapport de la Cour des comptes relève également l'effet multiplicateur des subventions sur l'économie vaudoise.

Le Conseil d'Etat a pris connaissance avec intérêt du rapport de la Cour des comptes consacré au programme « 100 millions », plus précisément à son volet dédié à l'assainissement des bâtiments et aux audits des grands consommateurs. Doté d'une enveloppe de 35 millions de francs, ce pan du programme visait à encourager la réalisation de rénovations supérieures aux normes, le remplacement des chauffages électriques et l'exécution d'audits énergétiques dans les sites à forte consommation énergétique.

Dans son analyse, qui se penche sur les années 2012 à 2015, la Cour des comptes remarque que « le taux de bâtiments assainis chaque année dans le canton est en constante augmentation depuis 2012 » grâce au programme « 100 millions ». Elle souligne également l'amélioration de l'efficience des mesures de subventionnement. Du point de vue des bénéficiaires des subventions, le rapport met en évidence une satisfaction élevée des propriétaires immobiliers, notamment en ce qui concerne les démarches administratives, et des grands consommateurs. Enfin, il relève l'important effet multiplicateur des subventions sur l'économie cantonale, les investissements générés étant estimés à 350 millions de francs.

Le Conseil d'Etat salue l'important travail réalisé par la Cour des comptes sur une thématique éminemment technique. S'il fait part de réserves mineures en matière de méthodologie, il en accepte les conclusions et mettra en oeuvre les recommandations formulées. Parmi celles-ci figurent l'intensification de la promotion des subventions auprès des propriétaires d'immeubles locatifs ou l'incitation à bien régler les installations techniques après assainissement.

Le Gouvernement indique par ailleurs que le volet du programme « 100 millions » étudié par la Cour des comptes a permis, entre 2012 et fin 2016, de soutenir l'assainissement de 1600 bâtiments et le remplacement de 470 chauffages électriques par des systèmes alimentés par des sources renouvelables. Il rappelle également que, dans le cadre du programme 2017 de subventions, 32 millions de francs sont mis à disposition des propriétaires immobiliers désireux d'entreprendre des travaux de rénovation.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 31 mai 2017

DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 14 ; Laurent Balsiger, directeur de l'énergie, Direction générale de l'environnement, 021 316 95 50.